



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 04/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,

MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) : M. ARNAUD Daniel

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_03_05 – AFFECTATION DU RESULTAT

VU :

- la délibération n°2024_05_07 du 20 septembre 2024 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de MONTFERMY au 31/12/2024 ;
- l'approbation du Compte Financier Unique du C.C.A.S. de Montfermy le 14 avril 2025 ;

CONSIDERANT QUE :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du C.C.A.S. de Montfermy est de + 681,03 € ;
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du C.C.A.S de Montfermy doit être repris à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 Commune de Montfermy ;

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultats de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 397,12 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	175 207,22 €
<u>C. Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	259 604,34 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le **12 MAI 2025**



ID : 063-216302380-20250414-CFU2024_MONTFER-BF

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) 27 452,03 €
D 001 (si déficit) / R 001 (si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -) - 38 095,40 €
Besoin de financement
Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E. 10 643,37 €

AFFECTATION = C. = G. + H. 259 604,34 €

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 10 643,77 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F.

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) 248 960,97 €

(1) (Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement 0,00)

(2) Part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/04/2025

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE